



Où en sommes nous avec le projet éolien dans le Châtillonnais ?

Depuis l'information que nous vous avons transmise mi-décembre, le projet a évolué ainsi :

En décembre plusieurs municipalités se sont retirées du projet (Bissey la Côte, Châtillon, Nesle-et-Massoult, Puits, Savoisy, Baigneux) ; quelques-unes (comme Cérilly) ne se sont pas prononcées, estimant ne pas disposer d'informations suffisantes pour en décider ; d'autres ont souhaité poursuivre l'étude (Louesme, Courban, Poinçon-lès-Larrey, Bâlot, Ampilly-le-Sec, Coulmier-le-Sec, Chemin-d'Aisey, Poiseul-la-Ville).

Notre association Villages anciens, Villages d'avenir, est soucieuse de l'intégration d'éventuels parcs éoliens dans nos paysages. Aussi, Sylvie Esmiol, paysagiste et membre actif de notre conseil d'administration, a-t-elle réalisé, avec mon modeste concours, une évaluation, sous l'angle du paysage, de l'étude du bureau ETD (Energies, Territoires, Développement). A l'analyse détaillée sur le terrain, nous nous sommes rendu compte de l'impact très important de la rupture d'échelle entre les éoliennes (150 m de haut hors tout, voire bientôt 180 m) et nos maisons (environ 10 m), nos clochers de villages (20 à 25 m), les fonds boisés (15 à 25 m) ; nous nous sommes aussi rendu compte de la prégnance de parcs éoliens trop rapprochés, non seulement des villages, mais aussi des routes d'accès. Cela nous a amenés à définir les critères suivants, critères de bon sens, que nous estimons nécessaire de respecter :

- respect des paysages emblématiques
- éviter la co-visibilité parc éolien/village (formation

d'avant-plan et d'arrière-plan au village)

- périmètre de visibilité de 10 km ou davantage autour d'un monument historique ou d'un site remarquable (ceci est d'ailleurs une directive du ministre de la Culture dans sa circulaire de septembre 2008)

- distance minimum de 2000 m entre village et parc éolien

- distance minimum de 1500 m entre ferme isolée et parc éolien

- distance minimum de 35 à 40 km entre deux parcs éoliens

Compte tenu de ces critères, il reste, du fait du maillage serré des villages, une place réduite à l'éolien dans le Châtillonnais. Notre conclusion est que d'autres sources d'énergies renouvelables sont mieux adaptées à notre région, qui est d'ailleurs, selon l'atlas éolien national, peu ventée : l'hydraulique, la biomasse sont en effet, selon nous, des filières à explorer dans notre région.

Nous avons exposé cette étude au comité de pilotage, dont notre association fait partie. Elle n'a toutefois pas donné lieu à débat à la commission Habitat - Environnement, chargée du dossier. Quant à celle du cabinet ETD, elle concluait à préconiser le choix entre deux scénarios, comportant chacun des parcs éoliens sur Louesme, Laignes, Ampilly-le-Sec, Coulmier-le-Sec et Poiseul-la-Ville, l'un des scénarios comportant aussi une vaste zone le long de Bâlot et Bissey-la-Pierre. Cependant, le cabinet ETD émettait certaines réserves concernant la zone de Louesme (proximité de la zone de développement éolien déjà autorisée des trois forêts en Haute Marne), celle d'Ampilly (nidification d'espèces

d'oiseaux protégés ; co-visibilité village/parc éolien depuis la vallée de la Seine), celles de Laignes et Bissey la Pierre-Bâlot (risque d'encerclement des villages) et celle de Poiseul la Ville (proximité de trois ZDE déjà autorisées et visibilité depuis Alésia et Flavigny). Pas plus que notre étude, les conclusions d'ETD n'ont, malgré notre insistance, donné lieu à débat. La commission a décidé de transmettre les conclusions d'ETD en l'état aux municipalités concernées pour qu'elles décident si elles acceptent ou non des parcs éoliens sur leur territoire.

A notre connaissance, à ce jour la commune de Bâlot a refusé.

Ce qui restera du projet après vote des communes sera soumis au Conseil Communautaire, en principe le 30 mars, pour décision avant transmission au Préfet.

Entre temps, ont eu lieu deux réunions publiques d'information.

Nous déplorons la manière dont a été conduite cette affaire : absence de débat au sein de la commission compétente; information minimaliste des élus et du public prévenus à la dernière minute; censure de notre propre intervention lors des réunions publiques; transmission pour décision à des conseils municipaux qui, comme la majorité des habitants, ne sont pas au courant des importants changements qu'un tel projet entraînerait dans leur cadre de vie.

Pour la suite, nous restons vigilants afin d'éviter que des parcs éoliens ne soient installés en des endroits incompatibles avec nos paysages et villages.

Yves Simon



Sommaire :

- Editorial

- Les stages de 2009

- Réfection d'une façade par un badigeon à la chaux.

- Une belle réalisation

- Nos activités en 2008

- Sur votre agenda

- Où en sommes-nous avec le projet éolien dans le Châtillonnais ?

- Le Châtillonnais, futur parc national ?

Rédacteurs :
Yves Simon, Fabienne Chaptinel
Maquette : Bernard Niel
Mise en page : Jean Millot.

Villages Anciens Villages d'Avenir

Adresse postale : 7, Grand Rue - 21330 - Larrey / tél. Fax : 03.80.91.48.29
Courriel : villages-davenir@club-internet.fr

Mars 2009

Editorial

Patrimoine et modernité

Notre action visant à sauvegarder le patrimoine peut paraître passéiste à quelques uns : « il faut vivre avec son temps », « les besoins de l'économie ont changé », « on ne construit pas aujourd'hui comme hier » sont des réflexions qu'on entend parfois.

Patrimoine et modernité seraient ils incompatibles ?

Qu'est ce donc que notre patrimoine ? Devrait-il se résumer à quelques églises ou châteaux ? Non, notre patrimoine régional est un tout : le bâti de nos villages, fait de matériaux extraits du sol, agencés selon une architecture très typée, s'inscrit particulièrement bien dans nos paysages. Ces paysages ont eux mêmes été aménagés, à échelle humaine, au cours des siècles. Le tout participe de notre identité, de

notre culture régionale.

La modernité oblige-t-elle à la rupture, au bouleversement du patrimoine ? L'expérience montre que non ; prenons quelques exemples :

Les hangars agricoles construits il y a une vingtaine d'années étaient bardés et couverts de tôle galvanisée, qui n'était pas du meilleur effet ; aujourd'hui, la tôle est peinte dans des couleurs qui se fondent beaucoup mieux dans le paysage. Certains agriculteurs, particulièrement soucieux de l'environnement, construisent même en bois.

Au nom de la modernité les nouveaux pavillons doivent ils être des constructions banalisées, sans style, identiques dans toutes les régions de France alors que chacune de nos régions a son style ? Les nouveaux modes de construction et

les matériaux modernes, agencés selon un bon projet architectural, permettent des réalisations qui s'inscrivent harmonieusement dans l'habitat ancien et dans les paysages.

L'éolien doit il être installé sans discernement, dès qu'il existe un espace libre à proximité d'un village ? L'éolien oui, mais là où, du fait de son gigantisme, il ne vient pas écraser l'environnement immédiat, à taille humaine.

Bref, notre action se doit de concilier patrimoine et modernité. Elle doit être nuancée du fait de ces impératifs, qui ne sont pas pour autant contradictoires. Mais il est une notion qu'il nous faut constamment avoir à l'esprit, c'est le respect du lieu.

Yves Simon, Président

Stages 2009

Joints de façade en pierre apparente : les 6 et 7 juin à la Combe des Rus (commune d'Orret, près de Baigneux les Juifs) ; stage animé par Simon Laporte, artisan spécialisé dans les enduits et badigeons.

La couleur : le 14 juin à Griselles ; stage animé par Fabienne Chaptinel, coloriste.

Badigeons à la chaux : les 20 et 21 juin à la Combe des Rus. Première journée animée par Noël Pautre, artisan spécialisé : la techni-

que de la chaux. Deuxième journée animée par Fabienne Stoulig, artiste : les applications en décoration intérieure.

Restauration de muret en pierre sèche : les 25 et 26 juillet à Mont Saint Jean ; stage animé par Bernard Maingard, architecte et ancien tailleur de pierre.

Renseignements et inscriptions auprès de Monique Vignet, tél : 03 80 75 35 64

Courriel : vignet-am@wanadoo.fr



Stage pierre sèche à Magny-Lambert.



Réfection d’une façade par un badigeon à la chaux.



La réfection d’une façade, généralement, nécessite de grands moyens. Pour commencer, le vieil enduit est « dégradé » en totalité (enlevé), parfois au marteau piqueur, puis un nouveau est ensuite appliqué.

Mais cette solution n’est pas forcément obligatoire.

La façade qui nous posait problème avait une grosse fissure et d’autres, plus petites.

La couleur était grise et très triste. L’été, une ampélopsis cachait le tout mais l’hiver, les feuilles tombées, la vilaine couleur réapparaissait avec toutes les fissures...

Par ailleurs, l’enduit, composé d’un mélange de chaux et de ciment, accrochait encore bien.

Une autre solution s’offrait à nous, bien plus simple : y appliquer un badigeon à la chaux.

Après avoir, bien sûr,

rebouché les fissures, l’artisan, spécialiste dans ce domaine, est venu apporter un « coup de jeune » à notre vieille façade.

En voici les différentes phases :

- un lavage à haute pression complété d’un brossage
- une application d’anti-mousse (c’est un traitement actif entre l’enduit et le badigeon)
- des essais de couleurs sur grands panneaux
- une application de deux couches de badigeons sur toute la surface de la façade,

- une application d’une couleur plus claire sur tous les encadrements de portes et de fenêtres

- une application d’une couleur plus foncée sur le sous-bassement

- pour finir, une application d’un hydrofuge pour ralentir le phénomène de la patine du temps, mais ceci n’est pas obligatoire.

La patine, suivant l’emplacement et l’orientation de la façade, se manifeste par une atténuation de la couleur provoquée par la pluie, le soleil ... le temps, tout simplement.

Concernant la couleur, le spécialiste conseille de choisir un ton plus vif pour la première couche, ce qui permet de donner un aspect plus lumineux à la deuxième et dernière couche. La teinte, au lieu de

rester assez plate, vibre davantage, devient plus vivante.

Dans notre cas, les pigments utilisés étaient l’ocre jaune, la terre de sienne et la terre d’ombre, ceci mélangé à de la chaux aérienne et à un fixateur.

Les encadrements, doivent rester dans le même ton que la couleur principale et sont généralement plus clairs.

Le soubassement doit également rester dans le même ton, par contre, il doit être plus foncé pour éviter que se remarquent les salissures provenant du sol.

La peinture à la chaux a plusieurs avantages : elle est bien moins onéreuse que la peinture chimique, elle a un aspect mat très naturel qui s’apparente à la pierre ; elle reste un matériau naturel ; en vieillissant elle ne s’écaille jamais, elle s’effacera simplement tout doucement ce qui n’est pas, en soi, si laid, mais rappelle que les années passent. N’est-ce pas aussi un phénomène qui fait de ces villages soignés un patrimoine plein de charme et d’histoire ?

Fabienne Chaptinel

NB : vous trouverez les palettes de couleurs pour les enduits et les badigeons dans le guide « Restaurer, aménager, bâtir en pays Châtillonnais ».



Une belle réalisation

Etienne Rognon, menuisier installé à Vanvey, avait besoin d’agrandir son atelier. Il a choisi de construire en colombages : ossature en poutres de chêne ; hourdage en chanvre-chaux pour l’isolation ; sol en pavés de bois (sur dalle en béton pour supporter le poids d’un chariot élévateur en charge); toiture en tuile plate avec isolation sous toiture. L’isolation thermique, et aussi phonique bien nécessaire dans un atelier, a été particulièrement étudiée.

Une construction en matériaux naturels, dans le style du pays . Certes, les colombages ne sont pas le mode de construction le plus répandu dans notre pays de



pierre, mais ils existent et font partie de notre culture.

Une réalisation comme nous les aimons, et qui allie patrimoine et modernité.

Inauguration le 20 mars 2009.

Nos activités en 2008

Conseils de couleur par Fabienne Chaptinel dans divers villages (Lucey, Massingy, Châtillon, Larrey, Molesmes).

Préparation d’un dossier Haute Qualité Environnementale, par Alain Vignet.

Evaluation paysagère du projet éolien de la Communauté de communes, par Sylvie Esmiol.

Enquête sur les haies, par Yves Simon et Christine Graffin.

Réalisation de stages de tressage d’osier vivant, de joints de façade, de couleur, de badigeon à la chaux, de restauration de muret en

pierre sèche, de conception et plantation de haie et clôture végétale.

Tenue de stands : au marché bio de Fontaines les sèches, à la fête-anniversaire de la M.J.C. de Châtillon, à la fête de la Maison de la Forêt, à la foire écologique de Semur, par les administrateurs.

Intervention dans le canton d’Essoyes, à la demande de l’association du canton: lecture de villages, par Alain et Monique Vignet .

Participation à la journée peinture du CAUE à Semur : Gérard et Véronique Pascard, Patrice et Françoise

L’homme.

Visites au service de l’Equipement à Montbard, au Service Départemental de l’Architecture.

Participation aux assemblées générales du CAUE, de l’association Aseru 21.

Contacts avec les associations Les Amis du Châtillonnais, Les Amis du canton d’Aignay le Duc, Sauvegarde du château de Jully, Monsforti, Les Clefs de Rochefort, Bien vivre à la campagne, Les Amis de Saint Phal, Combe des Rus Anim, Les Meurgers Icaunais, L’association Nicolas Ledoux, Cruzy patrimoine.

Sur votre agenda

Dimanche 19 avril 2009 : notre Assemblée générale à 10 H 30 à Baigneux les Juifs. Elle sera insérée dans une journée sur le thème de la pierre : visites de carrières

anciennes et actuelles ainsi que d’une usine moderne de façonnage de la pierre.

Dimanche 5 juillet : marché bio à Fontaines les Sèches, organisé par l’association

Bien vivre à la campagne.

Dimanche 9 août : fête du livre à Jully

Dimanche 11 octobre : fête du livre à Recey sur Ource.

